

bre de la Commission du tarif, qui est originaire de l'île et qui a grandi non loin de ma propre demeure, a déclaré entre autres choses, en présentant le mémoire de l'Île du Prince-Édouard à cette commission, ce qui suit:

Autrefois, nous exportions d'importantes quantités de pommes de terre de table aux États-Unis et nous en importions de ce pays seulement lorsque nous ne disposions pas facilement d'approvisionnements frais dans notre pays ou, à l'occasion, lorsque notre récolte était inférieure à la normale.

Mais cette tendance a changé. Ces dernières années, les importations en provenance des États-Unis ont atteint des proportions alarmantes. Après que les États-Unis eurent cessé de garantir les prix,—en 1951, je crois,—les producteurs américains ont apparemment constaté qu'un marché était facilement accessible près de chez eux et ils ont écoulé leurs tubercules dans notre pays. Ils nous en expédient maintenant plus que nous ne leur en expédions. Au cours des trois dernières années, par exemple, nous en avons expédié 7 millions de boisseaux aux États-Unis, tandis qu'ils nous en ont expédié 9 millions de boisseaux.

Ainsi que je l'ai dit antérieurement, lorsque le tarif actuel des douanes a été établi, il semblait être judicieux. L'acheminement des pommes de terre entre notre pays et les États-Unis était à sens unique en majeure partie, certainement dans le cas des pommes de terre tardives. Mais il n'en est plus ainsi. En passant, je dirai que ce tarif, actuellement appliqué pendant six semaines en été, vise à protéger les producteurs canadiens de primeurs et, sauf erreur, peuvent en bénéficier les producteurs de l'Ontario méridional et de la Colombie-Britannique méridionale. Je n'y vois absolument aucun inconvénient. Je signale cela tout simplement.

J'insiste encore pour dire que ces gens expédient leurs pommes de terre au Canada sans avoir à acquitter aucun droit, sauf durant la période que j'ai mentionnée. Quant à nous, nous acquittons un droit de 37½c. sur notre contingent qui est de 2 millions et demi de boisseaux de pommes de terre de semence et d'un million de boisseaux de pommes de terre de table. Après cela, le droit est de 75c. le quintal.

Il est intéressant de remarquer que le contingent américain d'un million de boisseaux de pommes de terre de table n'équivaut qu'à un peu plus de ¼ p. 100 de la production moyenne de ce pays. Mais ces dernières années leurs exportations en notre pays ont dépassé plus de 3 millions de boisseaux, au regard d'une production moyenne de 58 millions de boisseaux environ.

Après étude de la situation, je me suis rendu compte que la population en général, depuis l'Île du Prince-Édouard jusqu'à la Colombie-Britannique, se préoccupait du problème. Elle l'a démontré dans la demande concertée qui a été faite à la Commission du tarif. Je dois dire que Terre-Neuve n'était pas représentée et rien ne m'indique que la Saskatchewan l'ait été.

Au cours de l'audience devant la Commission, on a parlé de plus grandes plantations et de l'emploi d'un plus grand nombre de machines. On a donné à entendre que les gros producteurs commerciaux utilisant les méthodes de grande production pourraient affronter la concurrence des États-Unis sans modification du tarif douanier. On a expliqué dans le mémoire du Conseil horticole représentant l'ensemble du Canada que moins de 4 p. 100 des producteurs certifiés des États-Unis cultivent 77 p. 100 des plantations et produisent 91 p. 100 de la récolte totale. On a déclaré qu'en général, la production canadienne s'insère dans la moyenne des programmes agricoles, quoiqu'il y ait des exceptions.

On a dit à la Commission que dans ma province le producteur moyen a environ 5 acres de pommes de terre. Je crois que c'est vrai, même s'il y a, par exception, des gens qui en cultivent bien davantage. On reconnaît assez généralement que notre pays doit décider du mode de vie agricole que nous voulons non seulement adopter mais aussi maintenir. On a généralement reconnu également que nous devons favoriser dans la mesure du possible le maintien des exploitations agricoles familiales. C'est un point sur lequel les gens de ma province ont insisté. J'ai bien aimé la réaction du commissaire Leduc. Parlant de cet aspect de la question, il a déclaré:

J'ai l'impression que vous cherchez à maintenir un mode de vie, un régime agricole. C'est d'un mode de vie que vous parlez et je vois la force de votre argument. Songeons en effet à ce qui peut arriver si on s'oriente en sens contraire; où arrêtera-t-on? L'étape ultime est celle à laquelle la Russie est parvenue et où il n'y a plus qu'un producteur... C'est un mode de vie que vous cherchez à protéger et à enrichir.

Lors de l'audition de la cause par la Commission du tarif, on a signalé que la consommation moyenne des pommes de terre a diminué. On a fourni plusieurs raisons pour expliquer le fait. L'une d'elles m'a particulièrement intéressé. On a dit que l'insistance sur la sveltesse, fort à la mode aujourd'hui, entre en cause ici, que Madame, surveillant sa taille, dans l'espoir de se faire admirer, ne mange plus de pommes de terre. On mange 170 livres de pommes de terre par habitant au Canada mais, aux États-Unis, ce chiffre n'est que de 100 livres. Au cours des